



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Marie-Agnès Correia
LET201674
Tél : 05 59 80 87 58
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Lettre recommandée avec AR n° 2C15617537542

Pau, le **22 DEC. 2020**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-22-001 du 22 décembre 2020 portant prescriptions relatif à la valorisation agricole des boues de la station de traitement des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Lurbe-Saint-Christau.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Il est à conserver aux archives de la mairie pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Par ailleurs, une copie de l'arrêté devra être affichée en mairie pendant une durée minimum d'un mois. Vous voudrez bien me retourner le certificat d'affichage ci-joint, dûment complété, attestant de l'accomplissement de cette formalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la cheffe du service gestion et police de l'eau

Juliette Friedling

Monsieur Gérard LEPRETRE
Maire de Lurbe Saint Christau
1 impasse de la Mairie
64660 LURBE SAINT CHRISTAU